

Vosges
(Grand-Est)



LE PRINTEMPS
DES TERRES

Projet de restauration de la tourbière de Feing Counot et de la tête de bassin de la Hutte

Rapport sur l'avancement du projet en 2023

Paris, le 19 février 2024



Drain bloquant l'alimentation en eau de la tourbière
(ensemble nord) - Photo prise en avril 2023

Document confidentiel

LE PRINTEMPS DES TERRES FONCIÈRE S.A.S à capital variable / RCS Paris 882 799 737
Siège social : 128, rue la Boétie - Lot 41 - 75008 Paris / Adresse des bureaux : 43 rue de Naples - 75008 Paris

Rappel du contexte et enjeux

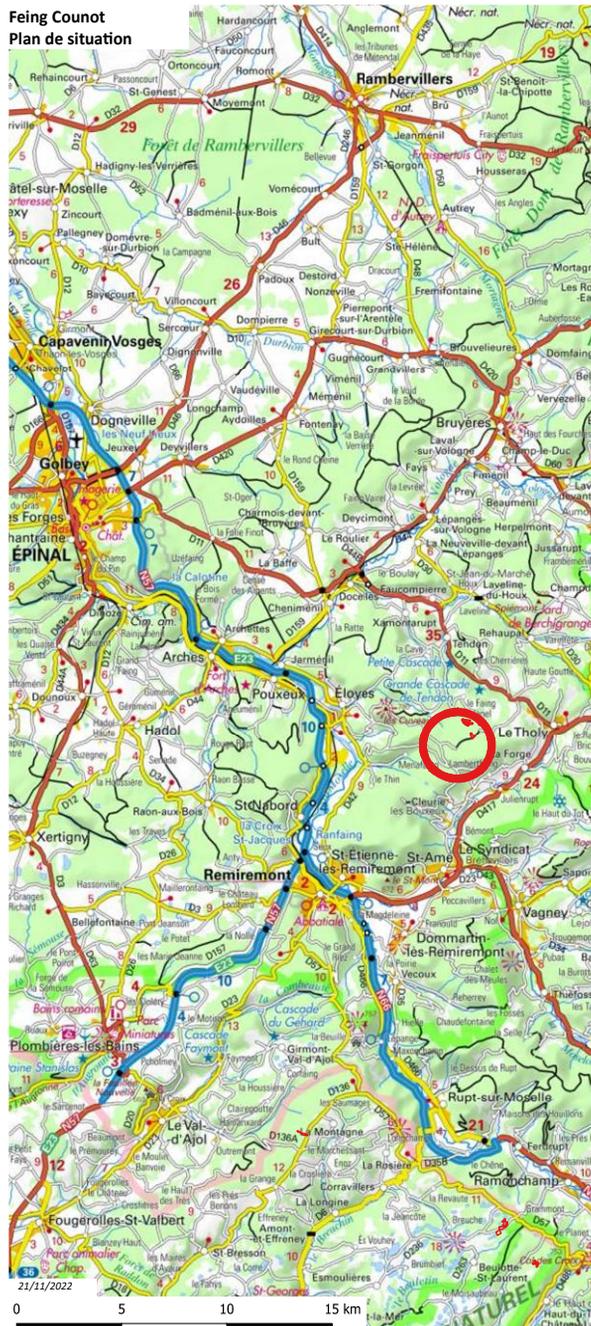
Dans la commune de Tendon dans les Vosges, dans un espace dénommé **Feing Count**, une plantation d'épicéas a été installée à partir des années 1950 sur une tourbière, son bassin d'alimentation et des prairies attenantes.

La mise en place de l'espace forestier s'est faite en dégradant une **tourbière et son bassin d'alimentation** et en portant ainsi atteinte aux habitats de nombreuses espèces animales ou végétales rares et/ou en danger, et plus spécifiquement diverses espèces de **libellules**.

Cette plantation mal adaptée au terrain et au changement de climat a déperissé en grande partie et a été ravagée par les **scolytes**.

Le **Printemps des Terres Foncière**, société à mission dont l'ambition est de contribuer à la restauration de la biodiversité, à l'adaptation des espaces agricoles et forestiers au changement climatique et à l'atténuation de ce dernier, a acquis cet espace en avril 2022 afin de restaurer les milieux à haute valeur écologique qu'il contient en visant trois objectifs (hiérarchisés dans l'ordre suivant) :

1. En priorité, **la restauration de la biodiversité et du cycle de l'eau**, notamment de la tourbière qui avait été drainée, **la restauration de cet espace naturel et de l'habitat** qu'il constitue pour de nombreuses espèces végétales et animales (en particulier les odonates (libellules)).
2. En second lieu, la reconstitution d'un milieu forestier ouvert diversifié, adapté au changement climatique, constitué d'essences adaptées au milieu montagnard vosgien.
3. En troisième lieu, la contribution à la **séquestration** de carbone et enfin à long terme, à la production durable de bois.



Le Printemps des Terres souhaite que son action s'inscrive dans le cadre de **projets de territoires locaux et régionaux**, notamment vis-à-vis des orientations de gestion forestières et naturelles.

En particulier, il souhaite que son action soit cohérente avec celles qui seraient menées par les organismes compétents, la commune de Tendon et les collectivités concernées sur le **cours d'eau et le bassin d'alimentation du ruisseau de la Hutte** et en faveur du Grand Tétras et des **libellules**.

Il a engagé un programme de restauration, en particulier la restauration de la tourbière, de sa zone humide périphérique et de son bassin d'alimentation, qui couvre une surface de **92 131 m²**.

Cette restauration consistera notamment dans la restauration du **fonctionnement naturel de la tourbière**, en particulier en supprimant les fossés de drainage qui ont été installés au milieu du XX^e siècle, en évacuant les épicéas en surnombre pouvant contribuer à l'assèchement de la tourbière et en reconstituant un **peuplement forestier diversifié** sur le terrain appartenant au bassin d'alimentation, situé en amont de la tourbière et acquis par Le Printemps des Terres.

Le Printemps des Terres conservera la maîtrise de ces espaces et en assurera la **gestion à long terme**, c'est-à-dire au moins jusqu'en 2050, et au-delà si nécessaire, afin de s'assurer de leur pérennité et de la résilience des espaces ainsi restaurés.

Un programme validé par les meilleures autorités administratives et scientifiques

Le projet écologique de Feing Counot a été sélectionné par le programme d'action national **Nature 2050**, programme porté par CDC Biodiversité et le Fonds Nature 2050. Il vise à renforcer l'adaptation des territoires au changement climatique ainsi qu'à préserver et restaurer leur biodiversité par la mise en œuvre de solutions fondées sur la nature, à horizon 2050.



Nature 2050 est conduit en partenariat avec des associations environnementalistes, des scientifiques et des acteurs publics qui constituent son Comité de Pilotage :



Ce comité d'acteurs a validé la viabilité et la qualité du programme environnemental porté par Le Printemps des Terres sur le site de Feing Counot.

Une convention de partenariat a été signée avec CDC Biodiversité en juin 2023.



Tourbière drainée au profit d'une monoculture d'épicéas - Photo prise en avril 2023



Convention conclue avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine (CEN)

La tourbière touche l'*Espace Naturel Sensible des tourbières et forêts de la charme du Faing Janel (88*F91)* : ce site est sous convention entre le CEN, l'ONF et la Commune de Tendon. Son plan de gestion a été renouvelé en 2021 sur une durée de 10 ans. Une des actions proposées dans ce plan de gestion était la protection de cette zone encore non protégée et la restauration de la tourbière et cours d'eau de la Hutte dans un objectif de maintien de la qualité de l'eau dans cette tête de bassin et de maintien du stock de carbone dans la tourbière.

Le 10 août 2023, en concertation avec l'ONF et la commune de Tendon, Le **Printemps des Terres et le CEN ont signé une convention de partenariat** concernant le massif possédé par Le Printemps des Terres au lieu-dit Feing Counot. Cette action permet d'agrandir la zone de conservation autour de l'espace naturel sensible mentionné précédemment.

Dans ce cadre, le CEN mène des études afin de définir les actions qui seront menées à court, moyen et long terme pour restaurer l'espace défini.

Les objectifs mentionnés dans la convention sont les suivants :

1. En priorité, restaurer le **fonctionnement hydrologique de la tourbière** et les habitats qu'elle peut potentiellement offrir à plusieurs espèces caractéristiques des tourbières, notamment divers **odonates (libellules)** identifiés dans la ZNIEFF 410002166 « Forêt domaniale de Fossard et tourbière à Tendon ». L'objectif est également de rétablir le **fonctionnement naturel du ruisseau** de la Hutte.

2. Sur le bassin d'alimentation de la tourbière, l'objectif principal est double : favoriser l'**écoulement naturel du ruisseau** par un aménagement adéquat du boisement ; favoriser la restauration d'habitats favorables aux **Tétraonidés**. Un objectif second est de reconstituer un boisement adapté au territoire Vosgien, séquestrant du carbone et produisant durablement, à long terme, du **bois**. L'ensemble de ces actions vont directement contribuer au grand cycle de l'**eau**.

Les discussions menées par les parties conduisent à envisager un **boisement lâche**, fait de bouquets d'essences variées, de préférence indigènes, dont la densité serait pertinente au regard des objectifs principaux. Les parties souhaitent concilier les deux objectifs, **biodiversité** et séquestration de **carbone**, en donnant la priorité au premier. Sur les versants sud et nord entourant la tourbière, le boisement d'épicéas est âgé d'une trentaine d'années et n'a pas été attaqué par les scolytes. Il sera géré de façon à contribuer à une bonne alimentation en eau de la tourbière, à restaurer progressivement sa biodiversité et à l'adapter autant que possible au changement climatique, ceci notamment par des **éclaircies précoces** et fortes et la **plantation de feuillus**.



Visite de terrain avec le CEN, le Groupe Tétrás Vosges, le maire de Tendon et Le Printemps des Terres
Photo prise en avril 2023

Le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) de Lorraine, dont la vocation est de préserver et de restaurer les espaces naturels de Lorraine et qui s'est vu confier des missions de réflexion sur les tourbières régionales et particulièrement sur les milieux humides liés au ruisseau de la Hutte, considère que les objectifs du Printemps des Terres Foncière concourent à l'amélioration des espaces naturels locaux et souhaite contribuer à l'action envisagée par Le Printemps des Terres Foncière sur ce site.

L'étude réalisée par le CEN est menée en 2023 et 2024 pour un rendu final sur le premier semestre 2024. L'objectif commun des parties est que les **travaux** de reboisement et de restauration de la tourbière **débutent à l'automne 2024**.

Le CEN va apporter ses connaissances au Printemps des Terres. En particulier :

1. Il établira le **diagnostic écologique**, les **propositions d'aménagement** et l'intégration du site dans le **plan de gestion des tourbières et forêts protégées** du Massif du Petit Fossard 2021/2031 du CEN ;
2. Il établira un inventaire de la **faune** et de la **flore** présentes sur le site, en recensant les espèces rares (*un premier passage a été réalisé à l'automne 2023*) ;
3. Il présentera à son Conseil scientifique le projet et fera connaître au Printemps des Terres l'avis éventuellement émis par celui-ci ;
4. Il est prévu que le CEN assure ensuite la **maîtrise d'œuvre des travaux de restauration de la tourbière**. Les conditions de cette intervention seront fixées dans un avenant à la convention et pourrait prendre la forme au minimum d'une convention de gestion biologique, dans le modèle utilisé par le CEN dans le cadre de son programme d'action annuel. D'autres possibilités de protection plus pérennes existent et seront proposées (Obligation Réelle Environnementale).

